



EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 7 mars 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 28 février 2019, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire.

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Gueric CHALNOT (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Pascal CURIE, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Clément DELBENDE, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n° 5), M. Emmanuel DUMONT (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL (jusqu'à la question n° 13 incluse), M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT, M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 4), M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE (à compter de la question n° 4), Mme Rosa REBRAB, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, Mme Catherine COMTE-DELEUZE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe GONON (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Jacques GROSPERRIN (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Michel OMOURI (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Sophie PESEUX (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 39 incluse), Mme Mina SEBBAH (jusqu'à la question n° 40 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse), M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

M. Yves-Michel DAHOUI.

Absents :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Pascal BONNET, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Sorour BARATI-AYMONIER à Mme Marie ZEHAF, M. Patrick BONTEMPS à M. Yannick POUJET (à compter de la question n° 6), M. Cyril DEVESA à M. Anthony POULIN (jusqu'à la question n° 4 incluse), Mme Myriam EL-YASSA à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (à compter de la question n° 14), M. Yannick POUJET à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Françoise PRESSE à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pascal BONNET à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 40 incluse).

OBJET : 22 - Préparation de la rentrée scolaire 2019 - Evolution des périmètres scolaires

Préparation de la rentrée scolaire 2019

Evolution des périmètres scolaires

Rapporteur : M. l'Adjoint DAHOUI

	Date	Avis
Commission n° 4	12/02/2019	Favorable unanime

I - Contexte

Le Code de l'Education (article L212-7) dispose que «*Dans les communes qui ont plusieurs écoles publiques, le ressort de chacune de ces écoles est déterminé par délibération du Conseil Municipal*».

En application de ce texte, le Conseil Municipal délibère chaque année afin de revoir le périmètre de certaines écoles pour les ajuster à l'évolution des besoins de la population.

Ce rapport a pour objet l'adoption de différentes dispositions permettant l'organisation de la rentrée scolaire 2019.

II - Présentation des projets d'évolution des périmètres scolaires

1. Ecoles du centre-ville

Le Conseil Municipal du 8 mars 2018 a validé la fermeture de l'école Ronchaux et la nouvelle sectorisation en découlant pour les périmètres scolaires du centre-ville. Il s'agit en effet de consolider deux groupes scolaires (élémentaire Rivotte/maternelle Bersot et élémentaire et maternelle Granvelle) en favorisant la proximité domicile-écoles. Les travaux d'agrandissement de l'école Bersot étant en voie d'achèvement, il s'agit de mettre en place cette nouvelle sectorisation à la rentrée 2019.

La principale modification porte donc sur la répartition des élèves de maternelle de l'ancien secteur de Ronchaux dans les écoles maternelles Granvelle ou Bersot ; les périmètres de recrutement des écoles élémentaires Granvelle et Rivotte sont également ajustés et coïncident avec ceux des maternelles.

2. Ecoles maternelles du quartier de Clairs-Soleils

L'évolution démographique du quartier de Clairs-Soleils conduit à une saturation de l'école maternelle Vauthier qui se voit d'une part contrainte de refuser des inscriptions en cours d'année, et d'autre part dans l'impossibilité d'accueillir des élèves de 2 ans.

Le Conseil Municipal du 8 mars 2018 a validé le principe d'un rééquilibrage avec l'école Tristan Bernard. Celui-ci a été examiné par les services de la direction de l'Education et de la Direction Départementale de l'Education Nationale, en lien avec les écoles concernées.

Il est donc proposé de faire évoluer les périmètres scolaires des deux écoles en réduisant le périmètre de l'école maternelle Vauthier et en augmentant celui de l'école maternelle Tristan Bernard installée dans les locaux de l'ancienne école maternelle Jean Macé. La notion de proximité domicile-école a été prise en compte.

3. Ecole de la Grette

La fermeture puis la désaffectation de l'école maternelle Lamartine suite à la transformation de l'école élémentaire Grette en école primaire (délibération du 8 mars 2018) implique une fusion des périmètres scolaires maternels et élémentaires de ces écoles.

4. Autres modifications

Afin d'apporter plus de cohérence à certains périmètres scolaires, divers ajustements sont nécessaires. Il s'agit de modifications mineures n'ayant pas d'impact sur l'équilibre des secteurs et des écoles.

Ces modifications visent à :

- améliorer la lisibilité des secteurs,
- limiter les zones enclavées,
- favoriser la proximité avec l'école.

Par ailleurs, l'évolution démographique du quartier de Planoise couplée au dédoublement des classes de CP et CE1 des écoles du secteur impliquent quelques ajustements sur les périmètres scolaires du quartier.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal :

- valide les propositions d'évolution des périmètres des écoles du centre-ville, des écoles maternelles Vauthier et Tristan Bernard, de l'école primaire de la Grette et plus largement les ajustements apportés aux autres périmètres scolaires,
- approuve la nouvelle sectorisation des écoles de la Ville de Besançon, qui sera mise en œuvre à la rentrée 2019.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,

The official seal of the City of Besançon, featuring a central figure and the text 'VILLE DE BESANCON'. Overlaid on the seal is a blue ink signature. Below the seal, the name 'Danielle DARD.' is printed.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 53

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0